

DÉCRET N° 2024 – 1280 DU 23 OCTOBRE 2024

portant nomination de madame **Emilie TIBOUTE** et de monsieur **Sènanou Davy DENADI** en qualité de membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-199 du 23 mars 2022 portant création de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises et approbation de ses statuts ;
- vu** le décret n° 2022-374 du 06 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises ;
- vu** le décret n° 2023-127 du 05 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 octobre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises, les personnes dont les noms suivent :



- madame **Emilie TIBOUTE**, représentante du Ministère de l'Industrie et du Commerce, en remplacement de monsieur Dario G. Ebo SACRAMENTO ;
- monsieur **Sènanou Davy DENADI**, représentant du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance, en remplacement de monsieur Gilles da COSTA.

Article 2

Les intéressés poursuivent le mandat en cours pour le reste de sa durée, à compter de la date de leur installation.

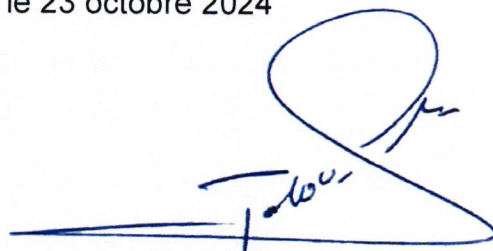
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

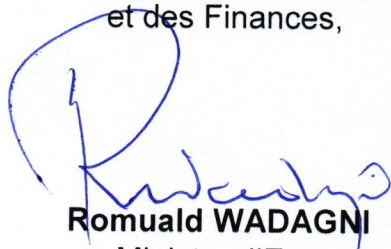
Fait à Cotonou, le 23 octobre 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste Tihounté KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MPMEPE 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ; SGG 4 ; INTERESSES 2 ; JORB 1.